

---

# Rythmes scolaires – Tout est dans la concertation...

---

## **Le comité de suivi des rythmes scolaires érige le dialogue et la concertation comme solution à (presque) tout**

Dialogue et concertation sont les maîtres-mots du second rapport du comité de suivi national de la réforme des rythmes scolaires, adopté mercredi 12 février. Le texte vise officiellement à repérer les bonnes pratiques et à formuler des recommandations aux acteurs locaux, sur la base de trois visites de terrain, de témoignages, de bilans d'étape fournis par la DGESCO, d'analyses de projets éducatifs territoriaux...

Un "contre-rapport", rédigé par le syndicat SNUipp-FSU, membre du comité de suivi, réalisé sur la base de sa propre enquête auprès des professeurs des écoles, formule un tout autre diagnostic de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 dans 4.000 communes.

## **De nombreux motifs de satisfaction**

Le comité enregistre "des motifs de satisfaction nombreux quand la concertation a été bien conduite" et remarque que "les conflits entre enseignants, élus et parents naissent le plus souvent d'un défaut de concertation". Plus précisément, le comité a observé que "des tensions ont pu être perçues dans les communes où les élus n'ont pas voulu entendre les enseignants lors de la phase de concertation" ou encore lorsque "le conseil d'école ne reconnaît pas au maire la possibilité de proposer une organisation du temps scolaire différente et à discuter".

Dès lors, le comité estime qu'il "appartient au DASEN d'engager la concertation pour rapprocher les points de vue" et ajoute : "notamment en levant les préventions quant à une crainte de 'territorialisation' de l'école".

## **On ne répétera jamais assez les bienfaits de la réforme**

Au dialogue et à la concertation, le comité de suivi ajoute en effet "l'explication". C'est le cas de la première des huit recommandations du rapport, qui pourrait se résumer par : il faut continuer de marteler les bienfaits de la réforme pour l'enfant (en langage académique utilisé dans le rapport, on dit : "mettre en valeur la nouvelle organisation du temps scolaire à proprement parler et la plus-value en termes d'apprentissage").

Pour mieux articuler les temps scolaire et périscolaire (ou, selon l'intitulé de la seconde recommandation, "penser et encourager la continuité et la cohérence éducatives"), il faudrait "organiser institutionnellement et en concertation" les transitions entre enseignants et "organisateur des activités (collectivités, coordinateurs, animateurs...)". Le comité encourage ainsi "la production de tout document susceptible de formaliser au mieux l'accord passé". "La question sensible des locaux doit être traitée au mieux des intérêts mutuels et réciproques", insiste-t-il.

La troisième recommandation vise à "considérer avec une attention particulière les maternelles". Le comité de suivi reprend ici, en "adaptant", les recommandations préparées et rendues publiques par la DGESCO en novembre dernier. Au vu de ce qui se passe sur le terrain, le comité est ouvert à "une éventuelle différenciation des temps selon l'âge" et à l'introduction d'"un peu de souplesse dans l'organisation horaire".

Plus intéressant (mais pas nouveau), il suggère de ne pas hésiter à "alléger les journées en évitant la suractivité, en ménageant bien des temps de pause et de sieste, y compris en permettant des moments d'inactivité". On pense aux "ateliers du rien" valorisés par le pédopsychiatre Marcel Rufo, d'ailleurs membre du comité de suivi.

## **Informé, piloter, coordonner... et former**

La quatrième recommandation pourrait se résumer par : "faire de la gestion de projet". Elle s'intitule "Bien articuler choix politique et choix opérationnels, bien informer, bien piloter, bien coordonner". Dans ce cadre, le comité encourage l'élaboration de "schémas de mutualisation de modules d'activités, des ressources humaines ou des ressources matérielles" (thème que l'on retrouvera au chapitre "Soutenir les territoires en difficulté dans leur réflexion")

La cinquième recommandation touche au dur du sujet puisqu'il s'agit de "bien former tous les intervenants". "Une certification professionnelle pour tous les animateurs est un cap à atteindre" et "la modélisation de formations communes ou de modules thématiques réunissant animateurs, personnels, Atsem et enseignants serait sans doute aussi à encourager". Parmi les villes ayant mis en place la réforme en 2013, "de nombreuses actions de formation des animateurs sont organisées" un peu partout dans les académies, assure le comité, soulignant l'intérêt des "composantes communes aux enseignants et aux animateurs" dans les académies de Limoges et Nice par exemple.

Il semble également se féliciter que, dans l'académie de Rennes, "le CNFPT ait demandé à s'associer au groupe d'appui départemental afin que la problématique de la formation des agents territoriaux soit prise en compte dans le pilotage de la réforme". Dans celle de Nantes, il apprécie que la région Pays de la Loire ait validé le projet de formation des emplois d'avenir susceptibles d'intervenir dans les activités périscolaires, projet présenté par des "associations partenaires" qui recevront de la collectivité une subvention de 10.000 euros pour "accompagner l'organisation des activités périscolaires dans les territoires qui manquent de ressources humaines et matérielles".

## **"Très souvent, les communes rurales ont pensé la mutualisation des moyens humains et financiers"**

Dans sa sixième recommandation, le comité de suivi suggère de "soigner les transitions", ayant remarqué "la nécessité de préparer les élèves au retour de la classe après la pause méridienne ou de les accompagner vers les activités périscolaires", tout en pointant l'exigence de sécurité lors des déplacements (par exemple de l'école au gymnase). Là encore, la solution c'est la "coordination entre les enseignants et les équipes éducatives".

L'intitulé de la septième recommandation ("Soutenir les territoires en difficulté dans leur réflexion") semble à première vue s'adresser au gouvernement. Mais non : "On ne peut qu'encourager les mutualisations financières ou de ressources humaines", est-il en fait suggéré aux collectivités. Et sur ce point, "très souvent, les communes rurales ont pensé la mutualisation des moyens humains et financiers", souligne le comité, notant que "là où l'intercommunalité n'est pas développée et où les mutualisations sont inexistantes, la situation est beaucoup plus difficile". "Les organisations fondées sur l'alternance des activités (dans une même semaine ou sur deux semaines) sont aussi une manière d'optimiser le volant d'animateurs", estime-t-il également.

Quant à la huitième et dernière recommandation, elle consiste à "bien informer sur les sources de financement", étant entendu que l'inquiétude largement exprimée par les collectivités sur ce sujet proviendrait, là encore, d'un manque d'information.

## Résumé : les huit recommandations

	" mettre en valeur la nouvelle organisation du temps scolaire à proprement parler et la plus-value en termes d'apprentissage"
	« penser et encourager la continuité et la cohérence éducatives »
	" Considérer avec une attention particulière les maternelles "
	« Bien articuler choix politique et choix opérationnels, bien informer, bien piloter, bien coordonner »
	« Bien former tous les intervenants »
	« Soigner les transitions »
	"Soutenir les territoires en difficulté dans leur réflexion"
	" Bien informer sur les sources de financement"

## Le ministère prodigue ses conseils pour adapter les nouveaux rythmes scolaires en maternelle

En novembre 2013, alors que les mouvements de grève se multiplient dans les écoles contre la réforme des rythmes scolaires, le ministère fait savoir par voie de presse qu'il se penche sur la question de l'école maternelle<sup>1</sup>. Il a adressé aux rédactions un document de travail listant une série de recommandations de bon sens, qui peuvent sembler bien dérisoires par rapport au tollé qui s'exprime partout en France, et particulièrement à Paris.

La veille de la réunion du comité de suivi des rythmes scolaires, le ministère de l'Education nationale a communiqué à la presse un document de travail intitulé "L'école maternelle et les nouveaux rythmes scolaires" sur lequel devait plancher, mercredi 13 novembre, ledit comité. Il s'agit d'une série de recommandations pratico-pratiques pour répondre à des questions soulevées aussi bien par des parents que des enseignants, par exemple celle de la "fatigue" des enfants. Question "qui ne date pas de la réforme des rythmes", estime au passage le ministère.

Ces recommandations sont d'abord destinées aux enseignants "afin de les aider à organiser leurs pratiques", mais le document "a également vocation à être partagé avec tous les acteurs de l'école, au premier rang desquels les collectivités locales pour les activités périscolaires", est-il précisé. Quant à la forme que ce document prendra in fine, circulaire ou instruction officielle, rien n'est encore acté. Peut-être même que le ministère se contentera du communiqué qui a été bien relayé dans la presse nationale.

Le ministère a identifié quatre points sur lesquels la communauté éducative devrait prêter une attention particulière : "respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants" ; aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école ; organiser "avec un soin particulier" la transition entre le scolaire et le périscolaire ; adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

## Le SNUipp-FSU rend public son « contre-rapport » sur la réforme des rythmes.

**A partir d'une enquête qui dresse un bilan de la mise en place 2013 et de la préparation de 2014, le syndicat enseignant fait des propositions concrètes pour faire avancer le dossier, dont la nécessaire réécriture du décret.**

Une bonne réforme, une réforme réussie, c'est une réforme qui s'appuie sur ceux qui sont chargés de la faire vivre au quotidien : les enseignants des écoles. Or, que ce soit pour 2013 ou que ce soit pour

<sup>1</sup> Diffusé en novembre 2013, à la veille de la première réunion du comité de suivi, cet article prétendait proposer des pistes pour une réforme des rythmes en maternelle.

la préparation du passage à 2014, cette réforme se fait sans les enseignants, parfois contre eux et n'a pas été articulée avec des mesures significatives pour le métier (salaires et formation continue).

Pour faire avancer ces sujets, le SNUipp-FSU rend public aujourd'hui le point de vue de 8 000 enseignants et équipes d'écoles dans un « contre-rapport » remis au ministre ce 12 février au sein du Comité national de suivi de la réforme.

Au final, c'est un sentiment d'insatisfaction qui prédomine. Même si des enseignants témoignent de réussites, fruit généralement d'une concertation approfondie s'appuyant sur une expérience et des moyens pour le périscolaire, la majorité fait état d'un vrai mécontentement : ils ont le sentiment d'être perdants sans pour autant que les enfants soient systématiquement gagnants : conditions de travail dégradées, impact sur la vie personnelle en temps ( trajets, animations pédagogiques les mercredis après-midi) et en argent ( trajets et garde d'enfant). A ce titre, le SNUipp-FSU demande le rétablissement de la troisième tranche des Chèques Emplois Services Universels qui permettrait aux enseignants de toucher quelques centaines d'euros pour faire garder leurs jeunes enfants.

Pour 2014, les leçons ne semblent pas avoir été tirées. Plus de la moitié des conseils d'école n'ont pas été écoutés, des propositions d'organisation consensuelles ont été « retoquées » par les DASEN au motif qu'elles n'entraient pas dans le cadre rigide du décret.

Pour le SNUipp-FSU, cette réforme ne peut être généralisée avec succès à la rentrée prochaine. Tous les projets qui ne font pas accord ne doivent pas être validés par les DASEN. Il faut reprendre les discussions pour déboucher sur des organisations consensuelles. Du temps est nécessaire pour les équipes qui doivent être exemptées de l'APC. Parallèlement, le décret doit être réécrit : au cadre national de quatre jours et demi, des dérogations émanant des conseils d'école doivent être possibles comme avant 2008.

Dans le même temps, les enseignants du primaire méritent plus de reconnaissance. Ils ont beaucoup d'élèves, font beaucoup d'heures et sont mal payés. Il faut avancer sur une redéfinition de leur temps de service à 21 H (devant élèves) + 3 H ( préparation, concertation, relation aux familles) sans pour autant baisser le temps d'enseignement des élèves....

Le SNUipp

-

### **FSU fait des propositions au ministère :**

En l'état, cette réforme n'est pas applicable avec succès dans toutes les écoles. Nous demandons la suspension de sa généralisation.

Nous demandons une réécriture totale du décret :

- Un cadre national sur 4,5 jours d'école (différent de 9 demi-journées d'école) doit être fixé. Mais, comme avant 2008, et à l'image du décret de 1991, des dérogations émanant des conseils d'école doivent être possibles : par exemple 5 matinées et 3 après-midi d'école – la quatrième étant consacrée aux activités périscolaires, ou 2 mercredis sur trois comme à Poitiers ou 4 jours avec rattrapage sur les vacances d'été ou 5 jours avec un nombre d'heures identiques par jour.

Pour l'heure, nous demandons que le ministère et les DASEN ne valident pas les projets qui ne font pas accord au sein des conseils d'école. Il faut donner la possibilité de reprendre les discussions et de déboucher sur des organisations consensuelles.

Pour cela, nous demandons que toutes les équipes enseignantes disposent de temps pour se concerter en étant dispensées de l'APC.

Nous avons toujours considéré qu'il aurait fallu traiter avant, ou au moins dans un même mouvement , une réforme des rythmes et des mesures pour la réussite des élèves conjuguées à l'amélioration des conditions de travail des enseignants :

- la refonte des programmes scolaires (prévue pour 2015 voire pour 2016) : Il faut mettre en cohérence temps scolaires et nouveaux contenus d'enseignement. Le ministre souhaite accorder une année supplémentaire au CSP pour la mise en œuvre des nouveaux programmes qui serait repoussée à la rentrée 2016.

En attendant, nous demandons un toilettage des scories et des incohérences des programmes de 2008.

- une rénovation de la formation continue (rien n'est envisagé avant 2016). Les 330 000 enseignants doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue de qualité alimentée par les travaux de la recherche. C'est un domaine actuellement sinistré en France puisque la formation continue a pratiquement disparu et ce, depuis plusieurs années.
- la déconnexion temps élèves/temps enseignant à l'image du second degré : En s'appuyant sur le principe d'un maître référent pour une classe, il s'agit de pouvoir travailler à deux enseignants pour une classe en développant une polyvalence d'équipe (partage des matières, regards croisés sur les élèves).

Cela signifie une première étape à 21 heures (devant élèves) + 3 heures (temps de concertation, relation aux familles,..) sans baisse du temps d'enseignement pour les élèves et ce afin d'aller vers l'égalité des obligations de service avec les professeurs certifiés du second degré.

Un premier pas est franchi dans l'éducation prioritaire. Il faut l'étendre à toutes les écoles. Le ministère vient de s'engager dans la redéfinition du décret de 1950 des enseignants du second degré. Il doit en être de même pour les PE (décret de 2008).

- La revalorisation du métier : pas d'engagement du ministère d'une montée en charge de l'ISAE bloqué e à 320 euros net : La situation salariale des professeurs des écoles constitue une anomalie au sein des pays de l'OCDE.<sup>2</sup>

Dans le même temps, nous pensons aussi qu'il est urgent de revaloriser le point d'indice pour tous les fonctionnaires.

- Les financements pérennes des TAP assurés par l'Etat pour garantir l'égalité territoriale.

## Références et Sources :

Code l'éducation : Article L551-1

Modifié par [LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 66](#)

[Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre](#)

### Rythmes scolaires –

[Localtis-info](#) ;Publié le mercredi 12 février 2014 - Valérie Liquet

Contre-rapport du SNUIPP : <http://www.snuipp.fr/Rythmes-scolaires-le-SNUipp-FSU>

Comité de suivi : le rapport de décembre 2013 :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/05/1/Rapport\\_du\\_CNSRRS\\_decembre\\_2013\\_301051.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/05/1/Rapport_du_CNSRRS_decembre_2013_301051.pdf)

<sup>2</sup> 1 642 euros en début de carrière pour un PE, 2 700 euros pour un enseignant allemand.

2 020 euros au bout de 15 ans, 3 500 euros pour un enseignant allemand, 2 350 euros pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Au bout de 15 ans, un PE gagne 2 132 euros net par mois, un Professeur certifié 2 720 euros. A même métier, même reconnaissance salariale. Nous demandons un engagement précis du ministère pour un alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré